



SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 août 2011.
2. Finances :
 - fixation du taux de la taxe d'aménagement,
 - fixation du taux de la taxe d'électricité,
 - rectification comptable,
 - demande fonds de concours à la Cocoben pour aire de jeux,
 - réduction parcelle M. GOERGER,
 - décision modificative n° 2.
3. Compte-rendu de la commission agriculture-forêt.
4. Compte-rendu de la commission urbanisme.
 - contrat d'entretien de l'aire de jeux.
5. Divers.

Secrétaire de séance : Nathalie SIEGLER.

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint au Maire), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint au Maire), Laurent MEYER, Maurice WEIBEL, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Pierre SCHNEIDER, Catherine SCHOTT, Fabienne TUSSING, Marie-Jo EUDELIN.

Membres excusés : Anny RIEGEL donne procuration à Jean-Paul BRUGGER et Benoit ANDRES donne procuration à Nathalie SIEGLER.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 août 2011.

Catherine SCHOTT précise qu'au huitième point de l'ordre du jour il ne s'agit pas de M. Charles BAUMERT mais de Jean-Claude BAUMERT.

Sous réserve de cette correction le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 août 2011 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Finances.

➤ Fixation du taux de la taxe d'aménagement.

La commission finances réunie le 19 septembre 2011 proposait un taux à 5 %.

Le Maire propose d'en rediscuter ultérieurement donc de reporter ce point. Le SDAUH doit faire des simulations.

➤ Fixation du taux de la taxe d'électricité.

Le Maire de Sand expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants [L. 3333-2 et suivants et L. 5212-24 à L. 5212-26] du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

Article premier

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,12 % à partir du 1er janvier 2012.

Article 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Sand.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a procédé aux travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire de jeux.

Le coût de cette opération s'est élevé à 46 318,37 euros Hors Taxes, suivant facture n° FA110805 du 2 septembre 2011 de l'entreprise SATD de RUSS (67130).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

ADOPTE

LE PLAN DE FINANCEMENT suivant (chiffres Hors Taxes) :
DEPENSES

Sol amortissant coulé	9 273,37 €
Structure Stadium	9 110,00 €
Pyramide Cheops Midi	7 880,00 €
Fosse de réception pour la pyramide de cordes de 11 m x 11 m en gravillons	7 150,00 €
Train Far-West	5 485,00 €
Manège à volant central	4 005,00 €
Pose par scellement de l'ensemble	2 600,00 €
Etoile de mer sur ressort (4 places)	660,00 €
Panneau d'information en bois	155,00 €

Total des dépenses = 46 318,37 €

RECETTES

Autofinancement Commune de SAND :	23 159,19 €
Fonds de concours CDC BENFELD et ENVIRONS :	23 159,18 €

Total des recettes = 46 318,37 €

SOLLICITE

- **UN FONDS DE CONCOURS DE 50 %** de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 10 juin 2009 adoptant la nouvelle politique en faveur d'équipements sportifs et de loisirs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Réduction de la parcelle de M. GOERGER Denis.**

Le Maire explique qu'il s'agit de la parcelle n° 207 à côté de la chapelle. La commune prend 5 m de cette parcelle pour préserver la végétation naturelle. Cette réduction de parcelle aura donc une répercussion sur le fermage de M. GOERGER, soit une diminution de 10 ares, dès cette année 2011.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Décision modificative n° 2.**

Le Maire présente la situation actuelle des comptes en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il explique certains comptes et notamment qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives afin que le budget reste en équilibre.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

article 60612 : + 5 873,49 €

Recettes :

article 74751 : - 5 873,49 €

Suite à l'acquisition du défibrillateur, il convient de procéder à des écritures comptables selon la demande de la Trésorerie.

Section d'investissement :

Dépenses :

article 2188 – chapitre d'ordre 041 : + 2 115,42 €

Recettes :

article 1325 – chapitre d'ordre 041 : - 2115,42 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Rectification comptable.**

Suite à la demande de la Trésorerie en date du 15 septembre 2011, il est nécessaire de procéder à une rectification comptable.

Section d'investissement :

Dépenses :

article 21318 – chapitre d'ordre 041 : + 5 156,72 €

Recettes :

article 21531 – chapitre d'ordre 041 : - 5 156,72 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Compte-rendu de la commission agriculture - forêt.

1. Aire de remplissage.

La commission avait invité Olivier Schmitt, vice président de l'association foncière de Sand, en charge du dossier au sein de l'association.

L' A.F. attend de signer le transfert du terrain de M. Joseph Klein en compensation de la rétrocession à M. Klein du terrain de l' A.F. Le président de l'A.F. doit rencontrer M. Joseph Klein à ce sujet.

Cinq communes sont actuellement engagées dans une telle démarche dans le Bas-Rhin. Certaines participent au cofinancement de cette infrastructure.

AFT, le maître d'oeuvre a déjà envoyé une demande de DICT qui lui a été retournée complétée par la commune.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) verserait 5.900 € de subvention par agriculteur partie prenante de l'opération dans un plafond maximal de 60 % HT du montant total des travaux. Le projet est évalué actuellement à 93 000 € HT et 10 agriculteurs sont parties prenantes et ont signé leur engagement.

La chambre d'agriculture va monter le dossier de demande de subvention pour le compte de la commune à l'attention de l' AERM.

L'installation sera entouré d'une palissade de 1,50 m en bois pour son insertion paysagère et sera fermée à clé.

L' A.F. étudie actuellement un système de badge par exploitant qui permettra une traçabilité de l'utilisation de l'équipement.

Les membres de la commission souhaitent que la commune puisse bénéficier, si nécessaire, également d'un tel badge.

L'A.F. sera chargée de l'entretien et passera un contrat d'entretien avec une société privée.

La commune a signé le contrat de maîtrise d'oeuvre avec AFT.

2. Aménagement de l'ancienne décharge.

Le Conseil Général du Bas-Rhin ainsi que l'Adème ont confirmé leur aide financière à hauteur respectivement de 25 % et de 30 % du montant HT de ces travaux.

Jean-Luc Goerger va recontacter les entreprises impliquées pour démarrer les travaux cet automne. La clôture sera posée en régie.

- **État des lieux des pratiques et préconisation d'entretien des espaces verts pour la commune de Sand.**

Le document de synthèse du bilan de l'expertise de la FREDON a été présenté à la commission.

La commission note les éléments d'amélioration à apporter dans le cadre de « hygiène et sécurité » Jean-Luc Goerger est chargé de régler l'ensemble des points à respecter pour 2012, pointés par la FREDON.

Par ailleurs pour 2012, le conseil municipal donne son accord pour l'investissement dans

- une faucheuse réducteur avec le porte outil pour un montant estimé de 500 €
- la mise en place de plantes couvre sol aux pieds des arbres, actuellement en terre nue dans la rue des Orchidées et l'Allée des Tilleuls.
- la mise en place d'une zone test au niveau du cimetière pour le désherbage thermique, combiné à un désherbage manuel.

Ces points seront à voir par Jean-Luc Goerger et Daniel Schnell avec les ouvriers au retour de Hubert Goerger.

4. Départ à la retraite de M. Jean-Claude Baumert.

M. Baumert sera mis à l'honneur à la réception du Nouvel An, avec un cadeau de la commune. Laurent Meyer se charge de faire des propositions pour le cadeau.

5. Divers.

5.1. - Atelier communal.

Jean-Luc Goerger est chargé de rassembler les devis nécessaires à la construction d'un abri à l'atelier communal en vue d'une construction au début de l'année 2012.

5.2. - Cuve eaux de pluies.

Jean-Luc Goerger est également chargé de consulter pour les prix de cuve d'eau de pluies

supplémentaires pour capter les eaux des toits de l'atelier et réduire les consommations sur réseau de la commune. Il en discutera avec Hubert Goerger à son retour.

5.3. - Jean-Luc Goerger représentera la commune à la réunion du 3 octobre à Barr organisée par la Région pour l'attribution des prix pour les collectivités locales faisant des efforts pour le « zéro pesticides ».

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : compte-rendu de la commission urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER précise que le raccordement électrique des panneaux photovoltaïques de l'école maternelle se fera le mercredi 05 octobre 2011.

1/ Visite du chantier de l'école maternelle

Dans l'ensemble les travaux semblent réalisés avec sérieux. Au courant de l'hiver, il conviendra de vérifier la tenue de la neige sur les panneaux solaires : en cas de glissement il faudra faire poser des crochets ou des échelles. Il faudra également trouver une solution pour le rangement des vélos dont la place est à présent occupée par les armoires électriques. Enfin au niveau du toit, l'espace entre la toiture et la sous-toiture nécessitera peut-être la pose de grilles de ventilation pour éviter l'intrusion d'oiseaux ou de rongeurs : à voir avec le maître d'oeuvre.

Le bureau SOCOTEC vérifie la conformité de l'installation le vendredi 2 septembre en vue de son branchement au réseau ES.

1/ Point sur les travaux réalisés et en attente

-**Aire de jeux** : il convient de rester vigilant quant au respect des installations et envisager le cas échéant la pose d'une clôture. L'inauguration est prévue pour le 24 septembre à 10 heures.

-**En attente** : création d'un bateau rue de Sélestat, réparation du trottoir et pontage des fissures, rue Ste Richarde. A voir avec la Cocoben.

3/ Eclairage public rte de Sélestat et rte de Strasbourg.

Les plis ont été ouverts le 27 juillet. Après négociation, lors de la commission d'appel d'offres du 18 août, le marché a été attribué à l'entreprise **Ligne-Réseau de l'Est** pour un montant de 141 820,30 € TTC. L'offre de Vigilec était de 149 637,00 € et celle de CRESA de 150,000,00 €. Une réunion préparatoire est prévue pour le mercredi 7 septembre.

4/ Programme 2012 des travaux de voirie.

Lors de la réunion du 22 août avec Roxane Kubiak et Jean-Claude Rohmer un programme a été établi pour les travaux de 2012 :

-traversée de Ehl,

-aménagement de l'entrée ouest,

-mise aux normes des trottoirs de la rue du Gal Vix et de la rue du Gal Leclerc avant le renouvellement du tapis par le département.

-Monsieur Lamand de la DDT 67 travaille sur un projet d'aménagement de l'entrée EST ; il conviendra de voir comment sera aménagée l'entrée de la piste cyclable , il se peut qu'un élargissement du trottoir suffise.

Le programme d'entretien de la voirie n'est pas arrêté : la commission propose le traitement des nids de poule de la rue du Panama, l'accessibilité des trottoirs du pont du Mühlbach et la remise en état du revêtement du pont de l'impasse du Moulin. Le cas de la rue du Moulin est évoqué ; mais avant de renouveler son revêtement, il faudra élargir la chaussée en comblant le fossé entre le jardin d'Albert Schmitt et la route de Sélestat.

5/ Projets de travaux et d'investissement pour les écoles

-**Ecole élémentaire.** Les enseignants travaillent sur le réaménagement de la BCD ; la commune devra lors de prochaines vacances refaire les peintures de ce local. En investissement pour 2012, il faudrait poursuivre le renouvellement des chaises en attendant d'autres demandes.

-**Ecole maternelle.** La commission propose au Conseil de compléter encore sur l'exercice 2011 les meubles de rangement de la classe des petits-moyens par l'achat de 3 modules identiques aux deux premiers, pour un montant HT de 822 €. Pour 2012, les enseignantes souhaiteraient une nouvelle armoire de rangement pour la salle d'évolution avant que l'actuelle ne s'écroule. La Directrice a également évoqué le rafraîchissement des peintures de sa classe : avant de se lancer, il faut s'assurer que l'isolation des murs se fera de l'extérieur.

Jean-Paul Brugger souhaiterait un peu plus de concertation entre le Maire et lui-même dans les réponses apportées aux demandes des enseignants.

6/ Problèmes de circulations de la rue de Matzenheim

Certains habitants de cette rue sont excédés par le fait que des usagers non seulement ne respectent pas l'interdiction de circuler sur le chemin vers Matzenheim mais en plus roulent à vive allure dans la rue de Matzenheim ; ils craignent pour la sécurité des enfants et reprochent à la commune de ne rien faire. Les deux maires sont allés à gendarmerie pour demander des contrôles plus réguliers. Le maire de Matzenheim ne veut pas de barrière.

Il est important d'informer les riverains sur les démarches entreprises et de réfléchir sur des dispositions à prendre : limiter la circulation à 30 km/h dans toute la rue, coussins berlinois, dos d'âne, mieux placer les actuels panneaux ?

7/ Point sur les autorisations d'urbanisme

-**PC :**

- Fritsch J-Louis, 12a rue du Gal Vix : extension de la maison d'habitation de 22, 57 m², côté sud.
- Koenig Jean, 6a rue de Westhouse : construction d'un garage.

-**DP :**

- Goerger Dominique, rue d'Uttenheim : création d'une clôture.
- Frère Jean-Philippe, 21 rue de l'école : pose d'une clôture de séparation.
- Egilmez Muhammer, 8 rue du Gal Leclerc : ravalement des façades de la maison.
- Rauch Damien, 21 c rue ste Odile : pose d'un abri de jardin.

-**CU :** le problème du terrain de construction de Reibel Jérôme à la Rottmatt n'est pas réglé. Comment réaliser les branchements : depuis la rue de Matzenheim ? Depuis la rue du Panama avec une servitude sur la parcelle communale ?

-**Projet immobilier en cours :** le Carré de l'habitat a présenté un avant-projet de 6 petits immeubles de 4 logements chacun dont 8 logements sociaux qui concerne la dernière parcelle constructible de la rue de Matzenheim, à gauche en limite de ban.

8/ DIVERS

-La commission propose au Conseil l'achat de deux corbeilles de propreté pour l'aire de jeux pour un montant HT de 288 €.

-Maurice Weibel évoque le problème des chiens qui se baignent dans les eaux de la source de St Materne. Faut-il refaire des panneaux d'interdiction ?

➤ Contrat d'entretien de l'aire de jeux.

Jean-Paul BRUGGER présente le contrat d'entretien de l'entreprise SATD. Le conseil municipal trouve que le montant est élevé et décide de faire appel à la concurrence.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Divers.

M. Laurent MEYER signale à M. le Maire ainsi qu'au conseil municipal, qu'au niveau de l'intersection de la rue Ste-Richarde il y a des voitures qui sont stationnées à cheval sur le trottoir. Cela rend donc cette intersection dangereuse.

➤ **Dates à retenir :**

- réunion pour le Sandimètre, le mardi 27 septembre 2011 à 19h30,
- réunion du conseil de communauté le jeudi 29 septembre 2011,
- réunion de la commission culturelle le mercredi 05 octobre 2011.

La séance est levée à 22h30.